



2 Les enjeux de la région Pays de la Loire

Ce chapitre identifie les enjeux régionaux majeurs dans le domaine santé-environnement par milieux de vie ou facteurs de risques : environnement général (air, sol, eau, bruit...), habitat (plomb, radon, légionelles, qualité de l'air intérieur...), environnement de travail (substances chimiques...), environnement de loisirs (baignades et loisirs nautiques...).

LES PAYS DE LA LOIRE EN QUELQUES CHIFFRES ...

► La région

3 222 061 habitants (5ème région française)
5 départements, 8 agglomérations importantes
2ème région agricole et 4ème pour l'industrie

► Les pathologies

Un taux d'incidence du cancer de 599 pour 100 000 chez les hommes et 328 chez les femmes
26 cas de légionellose déclarés (2004)
44 intoxications au monoxyde de carbone (2004)
23 cas de saturnisme (2002-2003)
3 000 hospitalisations liées à l'asthme (2000)

► La qualité des milieux

La qualité des milieux naturels

Un indice global de qualité de l'air (ATMO) qualifié de bon à très bon 74% du temps en 2003
14 jours de dépassements du seuil de recommandation et d'information (180 µg/m³) pour l'ozone (2003)
Des concentrations en ozone dans l'air dépassant les objectifs de qualité 2 jours sur 3
460 ressources en eau potable
98% des eaux distribuées conformes sur leur qualité bactériologique
92% de la population dispose d'une eau potable dont la teneur en pesticides est inférieure à 0,1 µg/l (2003)

43,6% des captages d'eau potable faisant l'objet d'une procédure de protection aboutie (2004)

141 sites de baignade sur le littoral. 57 sites en eau douce

2% des sites potentiellement concernés par des pollutions momentanées

La qualité des locaux

70 000 logements indignes, soit 6,2% du parc de logements privés (2003)
197 établissements sensibles identifiés en 2004 présentant des teneurs en radon dépassant 400 Bq/m³

► Les sources potentielles de pollution

32 814 exploitations agricoles (2000)
6 000 tonnes de produits phytosanitaires commercialisés par an
1 986 installations classées industrielles
67 établissements émettant des substances toxiques dans l'air
358 établissements exploitant des tours aéroréfrigérantes
10 000 sites recensés dans l'inventaire régional historique des anciens sites industriels (BASIAS)
91 sites pollués nécessitant une action des pouvoirs publics
153 discothèques à l'origine de nuisances sonores potentielles (2004)

1 Des pathologies nécessitant une attention particulière

►► Le cancer

La prévention des cancers en relation avec des expositions environnementales constitue un des enjeux prioritaires de la commission nationale d'orientation sur la santé-environnementale. En effet, 7 à 20% des cancers seraient imputables à des facteurs environnementaux. En France, un million d'employés serait exposé à des substances cancérigènes dans l'entreprise. Les principaux facteurs environnementaux à traiter sont l'amiante, les radiations ionisantes (radon), les rayonnements ultraviolets, le benzène, les métaux lourds, certaines substances chimiques (hydrocarbures aromatiques, dioxines, émissions des véhicules diesel), le tabagisme passif.



Les données épidémiologiques en Pays de Loire (O.R.S. mars 2005) montrent tous cancers confondus que les taux d'incidence régionaux (599 pour 100 000 chez les hommes et 328 chez les femmes) sont proches des taux nationaux. Ils constituent la première cause de mortalité chez les hommes et la seconde chez les femmes. Si les cancers du poumon, de l'utérus et de la vessie présentent une incidence inférieure à celle du niveau national, d'autres localisations comme le sein, la prostate et la plèvre semblent plus fréquentes.

Hormis le tabac, l'alcool et l'amiante, un rapprochement entre ces données et des facteurs de causalité, est un exercice difficile si l'on veut identifier les enjeux et les priorités de lutte contre le cancer dans la région. Déjà, le plan régional cancer et l'organisation de fortes structures de recherche et de soins spécialisés (Cancéropôle Grand Ouest) constituent

des outils dynamiques de prévention et de lutte contre ce fléau.

En ce qui concerne les cancers d'origine environnementale, plusieurs axes de travail au niveau national sont identifiés tels que :

- renforcer les capacités d'évaluation des risques sanitaires des substances chimiques dangereuses,
- réduire les expositions professionnelles aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR),
- renforcer les connaissances scientifiques des effets de l'environnement sur la santé humaine.

Par ailleurs le « guide méthodologique pour l'évaluation et la prise en charge des agrégats spatio-temporels de maladies non-infectieuses » diffusé en août 2004 par l'InVS, va contribuer à systématiser et à standardiser les études afin de mieux comprendre les cas de cancer groupés dans le temps et l'espace et de rechercher une surexposition à un risque environnemental.

►► La légionellose

La légionellose est une infection respiratoire provoquée par des bactéries vivant dans l'eau douce appelées légionelles qui prolifèrent entre 25°C et 45°C. Ces infections peuvent revêtir une forme grave, entraînant le décès dans près de 20% des cas, appelée maladie du légionnaire. La légionellose est une maladie à déclaration obligatoire depuis 1987.

Dans ces deux formes, la transmission se fait par inhalation de fines gouttelettes d'eau ou aérosols contenant des légionelles. Les principales sources de légionelles sont les réseaux d'eau chaude sanitaire (douches, bains à remous, fontaines décoratives...) et les systèmes de refroidissement par voie humide (tours aéroréfrigérantes).



On estime à 1 200 au minimum le nombre de cas de légionellose qui surviennent chaque année en France. En 2003, 1 044 cas de légionellose ont été déclarés en France, dont 27 dans les Pays de la Loire.

►► Les intoxications au monoxyde de carbone

Les intoxications au monoxyde de carbone représentent la première cause de mortalité par intoxication en France. Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux car indétectable (incolore et inodore). Il est la cause, chaque année en France, d'environ 300 décès et 6 000 intoxications. Toutes les classes sociales sont concernées mais les conditions de précarité sociale et financière sont des facteurs aggravants. Les enfants sont particulièrement sensibles et exposés au risque monoxyde de carbone qui perturbe leur développement cérébral. Ces intoxications sont dues aux appareils et installations de chauffage, de production d'eau chaude, de bricolage ou aux moteurs thermiques défectueux, vétustes, mal entretenus ou employés dans de mauvaises conditions. En 2001 et 2002, 110 accidents d'intoxication au monoxyde de carbone ont été recensés dans les Pays de Loire par le Centre Anti-Poison d'Angers, mettant en cause 162 personnes. En 2004, la région ligérienne a expérimenté le nouveau système de surveillance mis en oeuvre par la DGS et piloté par l'InVS. Il permettra de recenser annuellement à des fins de prévention et d'épidémiologie les cas d'intoxications avérés.

►► Le saturnisme infantile

L'intoxication par le plomb concerne majoritairement les populations défavorisées et les enfants. Le plomb, même à faibles doses, est à l'origine de dommages irréversibles sur le développement psychomoteur de l'enfant et la contamination peut débuter dès la vie utérine. Le plomb se retrouve dans de nombreux compartiments de l'environne-



ment (anciennes peintures, sources industrielles, eau potable...). Au niveau national, L'INSERM a évalué à 250 000 le nombre d'enfants à risque de 1 à 6 ans devant faire l'objet d'un dépistage et à 85 000 le nombre d'entre eux présentant une plombémie supérieure à 100 µg/l. Parmi les 30 000 nouveaux enfants dépistés chaque année en France, 4 922 cas de saturnisme infantile ont été mis en évidence en 2002. Dans la région, seulement 15 plombémies ont été réalisées en 2002 (dont 4 sont supérieures ou égales à 100 µg/l) et 62 plombémies en 2003 (dont 13 sont supérieures ou égales à 100 µg/l) (sources CAP). 6 nouveaux cas de saturnisme chez des enfants de moins de 6 ans ont été signalés aux DDASS en 2003. Par ailleurs, 76,5 % des 70 000 logements indignes repérés dans la région datent d'avant 1948.

►► L'asthme et les allergies

La pollution urbaine peut provoquer une aggravation des maladies respiratoires chroniques ou



aiguës, des allergies ou des crises d'asthme. En France, les allergies respiratoires concernent près de 15 % de la population. En 20 ans, l'asthme a dou-



blé et touche aujourd'hui près de 3,5 millions de personnes, dont 10 à 12 % des enfants, provoque 2 000 décès évitables chaque année et est en constante augmentation en raison de nombreux facteurs environnementaux. Ces pathologies sont influencées par, en plus du tabagisme et de la pollution intérieure, la présence d'allergènes liés à certaines plantations en excès d'espèces d'arbres, les infections virales à répétition chez les jeunes enfants et les polluants chimiques facilitant la sensibilisation de l'appareil respiratoire aux allergènes. En Pays de la Loire, au cours de l'année 2000, l'asthme a constitué le principal diagnostic de prise en charge hospitalière avec 3 000 admissions. On dénombre 314 000 enfants de moins de 8 ans susceptibles d'être atteints d'asthme et d'allergies (source : ORS Pays de la Loire).

2 ▶ Les principaux facteurs de risques

▶▶ La qualité des milieux naturels

La qualité de l'air



L'air est l'élément physique le plus important de notre environnement. Sa dégradation a un impact direct sur la santé, et sa protection est donc un enjeu majeur de santé publique. La question de la pollution de l'air figure parmi les premières préoccupations environnementales des Français. C'est pourquoi la loi

sur l'air de 1996 affirme le droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé et prévoit une surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire national.

Dans les Pays de la Loire, cette surveillance est confiée à l'association Air Pays de la Loire, organisme regroupant de manière équilibrée les acteurs de la qualité de l'air. La DRIRE en assure le secrétariat. La performance de ce réseau de surveillance et d'a-

lerte, notamment lors de la période de canicule d'août 2003, doit être soulignée.

Favorisée par sa situation géographique et son climat océanique et malgré une relative concentration industrielle en Basse Loire, la région des Pays de la Loire bénéficie globalement d'un air de bonne qualité. Ces dernières années, les concentrations des principaux indicateurs de pollution ont généralement été inférieures aux valeurs limites actuelles et même à celles qui sont prévues dans des directives européennes récentes qui entreront en vigueur en 2005 ou 2010, selon les polluants.

Ce bilan positif doit cependant être nuancé pour certains polluants (oxydes d'azote, benzène). Par ailleurs, des pics de pollution sont ponctuellement observés (ozone, dioxyde de soufre dans la Basse Loire). Enfin, même faible, la pollution de tous les jours a des effets sur la santé, ce qui doit nous inciter à ne pas rester inactifs. C'est pourquoi des objectifs ambitieux de réduction des émissions ont été fixés à l'échelle nationale, notamment pour les polluants à l'origine de la formation d'ozone.

Des avancées significatives ont été enregistrées ces dernières années dans la région (les émissions de dioxines par les incinérateurs ont par exemple diminué de 99% entre 1998 et 2003, les émissions unitaires d'oxydes d'azote par les véhicules ont été divisées par 8 en dix ans). Pour autant, des marges de progrès importantes existent encore pour certaines substances. Un effort particulier est d'ores et déjà porté sur les « nouveaux polluants », dont l'impact sur la santé est mesuré depuis moins longtemps (composés organiques volatils, métaux, légionelles, produits phytosanitaires, ...). Cet effort sera poursuivi, notamment dans le cadre du plan régional santé-environnement.

Le plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) des Pays de la Loire a été adopté en décembre 2002. Les orientations du PRQA portent sur l'amélioration des connaissances, la réduction des pollutions, l'information et la sensibilisation.

Une démarche ciblée a été engagée dans l'estuaire de la Loire, compte tenu des spécificités de cette zone (forte densité de population et forte expansion démographique, trafic routier intense, forte concentration d'activités industrielles, ...) à l'échelle nationale et régionale, que sanctionnera l'adoption d'une directive territoriale d'aménagement. Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Nantes - Saint-Nazaire, dont les travaux ont débuté en 2002, devrait être adopté avant la fin de l'année 2005. Ce dispositif est prévu par la loi sur l'air pour les aggloméra-

tions de plus de 250 000 habitants (agglomération nantaise) et pour les zones où les valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être (secteur industriel de la Basse-Loire). Le PPA a pour objectif de ramener les niveaux de pollution atmosphérique au-dessous des valeurs limites de qualité de l'air, grâce à la mise en œuvre de mesures concrètes de réduction des émissions des sources fixes ou mobiles.

La qualité de l'eau potable

En Pays de la Loire, près de 460 ressources sont actuellement utilisées pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Leur production totale est de 272 millions m³/an, soit un débit moyen par ressource de 1 650 m³/j.



90% de ces ressources proviennent d'ouvrages captant des eaux souterraines représentant 42% des volumes prélevés, les 10% autres étant des ressources superficielles représentant 58% des volumes prélevés. A l'heure actuelle, près

de 45% des captages bénéficient d'une déclaration d'utilité publique inscrite ou non aux hypothèques (39% au niveau national).

Dans la région, sont comptabilisées un peu plus de 450 unités de distribution alimentant en eaux de consommation humaine plus de 3.2 millions d'habitants.

Les unités de distribution (UDI) de plus de 50 000 habitants représentent 2% des UDI mais alimentent près de 40 % de la population de la région. A contrario, les UDI de moins de 5 000 habitants représentent 73% des UDI mais alimentent 20% de la population.

La qualité de l'eau distribuée dans les Pays de la Loire est globalement satisfaisante, mais la tendance à la dégradation des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable est nette (nitrates, phytosanitaires, eutrophisation...).

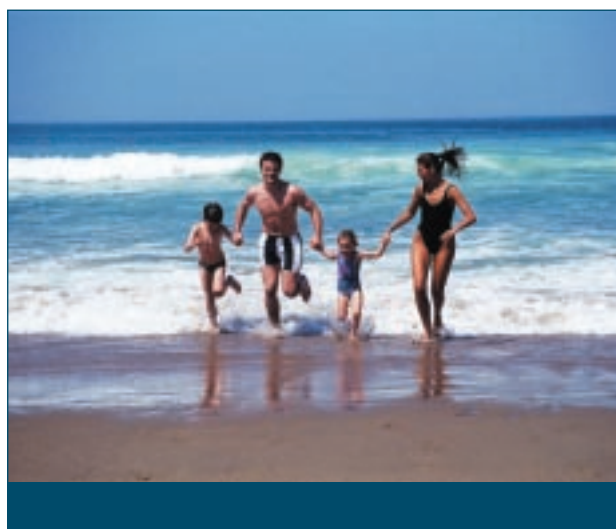
Concernant la qualité bactériologique, plus de 98 % des eaux distribuées sont conformes à la réglementation. Les moins de 2 % de résultats non conformes correspondent à des casses de canalisation, à des dysfonctionnements sur les filières de traitement, notamment sur les très petites unités de distribution ou à des prélèvements effectués dans des écarts, antennes où l'eau peut stagner et se dégrader plus facilement.

Malgré des difficultés de traitement à certaines périodes de l'année dans certains secteurs, la qualité chimique de l'eau répond généralement dans notre région à la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine.

Le pourcentage de la population desservie par une eau dont la teneur en produits phytosanitaires est en permanence inférieure à 0,1 µg/l en 1997 était de 70%. En 2003, ce pourcentage est passé à 92%.

La qualité des eaux de baignade

La région Pays de la Loire se caractérise par une activité importante de baignades et loisirs nautiques



sur la façade atlantique des départements de Loire-Atlantique et Vendée. Sur les 141 sites de baignade du littoral de la région Pays de la Loire, moins de 2% sont concernés par des eaux pouvant être momentanément polluées notamment lors de dysfonctionnements épisodiques des réseaux d'assainissement collectif.

A ces sites viennent s'ajouter les 57 zones de baignade autorisées en eau douce pour les 5 départements de la région. Ces zones de baignade sont globalement de bonne qualité microbiologique. En effet, le nombre de sites fermés pour cause de pollution bactérienne est très réduit (1 site en eau douce en 2004). Toutefois, les risques sanitaires existent toujours car certaines de ces zones de bai-

gnade peuvent être sujettes à la prolifération de micro-algues toxiques (cyanobactéries) ou à la présence de leptospires, entraînant des restrictions d'usage, ou des fermetures momentanées de site.

►► La qualité des locaux

Le radon, gaz radioactif d'origine naturelle, constitue avec les expositions à finalité médicale, la première source d'exposition aux rayonnements ionisants de la population française. Il constitue le deuxième facteur de risque de cancer du poumon derrière le tabac. A l'air libre, la concentration en radon est généralement faible. Mais dans les bâtiments, en particulier ceux où le renouvellement d'air n'est pas suffisant, le radon en provenance du sol peut s'accumuler. La population passant en moyenne 90% de son temps à l'intérieur, des campagnes de mesures ont été lancées afin d'estimer la distribution des niveaux de radon à l'intérieur des locaux sur l'ensemble du territoire national. Ces campagnes ont permis de définir des départements présentant les niveaux moyens de radon les plus élevés dans les habitations. La région Pays de la Loire, bien que classée non prioritaire au niveau national, est partiellement concernée dans chacun des départements. En effet, sur 1 703 établissements contrôlés (sanitaires et sociaux et hébergeant des enfants), 153 présentent des niveaux de radon entre 400 et 1 000 Bq/m³ et 44 au-dessus de 1 000 Bq/m³.

Le parc d'immeubles insalubres est évalué en France entre 400 000 et 600 000 logements dans lesquels vivent un peu plus d'un million de personnes, dont environ un quart d'enfants. La lutte contre l'habitat insalubre vise à protéger la santé des occupants, propriétaires ou locataires, et rechercher les solutions adaptées pour améliorer les conditions d'habitat des populations concernées. En Pays de la Loire, une étude (DRE/CETE 2003) a permis de réaliser un repérage des logements indignes. Elle a ainsi



évalué le parc de logements indignes à près de 70 000 soit 6,2 % du parc privé (en propriété ou en locatif).

►► L'environnement de travail

Les facteurs chimiques sont une source très importante de risque sanitaire en milieu de travail du fait de la très grande variété des agents en cause et de leurs effets sur la santé. Ils constituent aussi la source quasi exclusive des pathologies les plus graves, les cancers.



Quelques ordres de grandeur situent la question de la prévention :

- plus de 100 000 substances sont enregistrées dans l'inventaire européen des produits chimiques déclarés (EINECS) ;
- 30 000 substances sont d'usage relativement courant car commercialisées à plus d'une tonne par an (dont 5 000 à plus de 100 t/an) ;
- 5 000 substances nouvelles ont été mises sur le marché après 1981 ; 150 considérées comme prioritaires, ont fait l'objet d'une évaluation exhaustive des risques par les autorités publiques ;
- pour les substances « cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction » (CMR), les dangers sont classés en trois catégories (catégorie 1 : danger établi pour l'homme) : l'Union européenne classe comme CMR (catégories 1,2 et 3) environ 500 substances ainsi que 645 complexes dérivés du pétrole et de la houille.

L'ensemble de ces substances est largement diffusé en milieu professionnel à la différence d'autres facteurs de risques. En effet, ces substances ou préparations sont, soit fabriquées, soit utilisées pour la fabrication de biens, soit résultent de processus uti-

lisés. Dans de nombreux cas, les travailleurs sont souvent les seuls à y être exposés. L'allongement de la durée de la vie professionnelle met en relief l'importance des risques à effets différés de certaines expositions. Selon les résultats de l'enquête de la fondation européenne de Dublin, près du quart des salariés serait exposé à des agents chimiques. L'enquête « SUMER » française estime que près d'un million de salariés en France est exposé à des agents cancérigènes. Le rôle des facteurs professionnels dans l'apparition de cancers est largement méconnu (cf. étude publiée par E. Imbernon de l'InVS mars 2003 selon laquelle plus de 2 000 cas de cancers du poumon seraient attribuables chaque année à une exposition professionnelle à l'amiante).

De nombreux facteurs de l'environnement professionnel sont des facteurs de cancers humains parmi les 75 facteurs classés en groupe 1 (cancérigènes avérés) par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et plus de deux tiers sont classés 2A (cancérigènes probables).

Ces chiffres révèlent l'exposition potentielle aux dangers mais ne reflètent pas la réalité des expositions aux risques (conditions d'utilisation, niveaux d'exposition, moyens de protection individuelle ou collective).

Le risque chimique en milieu professionnel ne se limite pas évidemment au secteur de l'industrie chimique. Il est présent dans les activités les plus diverses : des industries agricoles aux activités de services, les salariés le plus fréquemment exposés travaillent principalement dans les secteurs de la construction, de la chimie, du caoutchouc et des plastiques, de la métallurgie et de la transformation de métaux, de l'industrie et la réparation automobile, de l'industrie de minéraux, des équipements mécaniques, du bois, du papier, de l'agriculture et le secteur de la santé.



La protection contre les risques chimiques au travail est fondée sur deux séries de dispositions complémentaires : les unes sont relatives aux conditions de mises sur le marché et d'utilisation, les autres portent sur les mesures de prévention et de réduction de ces risques en entreprises :

- l'amélioration des connaissances : devant l'ampleur des chiffres rappelés plus haut, développer les connaissances des effets sur la santé devient un enjeu majeur de la prévention ;
- le renforcement des mesures de prévention : transpositions de directives européennes en droit français (décret du 1^{er} février 2001 relatif aux agents CMR et décret du 23 décembre 2003 relatifs aux agents chimiques dangereux). Ces deux décrets sont axés sur la prévention du risque chimique couvrant : l'évaluation du risque, le principe de substitution des agents ou procédés dangereux par d'autre agent ou procédés non ou moins dangereux, ainsi que la mise en œuvre de mesures de protection collective et individuelle et sur une surveillance de la santé adaptée.

►► Les pollutions industrielles

Les Pays de la Loire sont la quatrième région industrielle française. On y dénombre près de 2 000 installations classées industrielles soumises à autorisation en raison de l'importance des pollutions et des risques qu'elles peuvent engendrer. Ces installations sont susceptibles, par leurs rejets notamment dans l'air, d'être à l'origine, de manière directe ou indirecte, de risques chroniques pour la santé humaine.

Certaines de ces installations peuvent être à la source d'émissions de substances toxiques. Plusieurs secteurs d'activité, identifiés comme responsables de telles émissions, sont fortement représentés dans la région. Sont à ce titre particulièrement concernés :



- les incinérateurs de déchets, dont on compte 8 unités de forte ou moyenne capacité. Emblématique de la problématique concernée, ce secteur d'activité a toutefois, sous l'effet d'un encadrement réglementaire particulièrement strict, vu ses rejets de micropolluants toxiques, notamment de dioxines, réduits de manière drastique au cours des dernières années ;



- les fonderies de métaux, dont on compte une vingtaine d'établissements importants. Si un certain nombre d'avancées significatives ont pu être obtenues concernant le traitement de ses rejets, ce secteur doit encore consentir un effort substantiel pour la maîtrise de ses émissions de métaux et de dioxines ;
- le raffinage du pétrole, dont une importante unité est implantée à Donges en Loire-Atlantique. Cette activité est notamment à l'origine d'émissions de benzène qui devront faire l'objet d'un programme de maîtrise stricte ;
- les installations utilisatrices de composés organiques volatils (COV) toxiques autres que le benzène, présentes en nombre important dans des



secteurs d'activité variés comme en particulier celui du travail des métaux. Ces installations sont à l'origine d'émissions de COV toxiques pouvant être estimées à 800 t/an. Un objectif de suppression à court terme de l'utilisation des produits concernés doit être recherché.

- certaines installations se révèlent avoir une responsabilité forte dans les émissions d'oxydes d'azote qui constituent, avec les composés organiques volatils, les principaux précurseurs de la formation de l'ozone, gaz responsable de nombreuses affections respiratoires et dont la survenue épisodique de pics est constatée dans la région. Une dizaine d'installations représentent à elles seules 70 % de la part industrielle des émissions d'oxydes d'azote de la région, qui constitue elle-même le tiers des 100 000 tonnes émises globalement annuellement. Sont particulièrement concernées les installations grosses consommatrices de combustibles, avec des émetteurs majeurs comme la centrale EDF de Cordemais ou la cimenterie Lafarge à Saint-Pierre La Cour. Les programmes de réduction des émissions obtenus ou prescrits pour la plupart de ces installations devront être poursuivis et renforcés.

On y recense également plus de 350 établissements exploitant des tours aéroréfrigérantes humides, installations qui constituent, avec les réseaux d'eau chaude sanitaire, les principales sources potentielles de légionelles. Des actions de prévention et de contrôle de ces installations ont été engagées notamment depuis 2003. Elles seront développées et renforcées.

Certaines activités industrielles, existantes ou passées, peuvent par ailleurs être ou avoir été à l'origine d'une pollution des sols par le plomb, induisant autant de situations à risques potentiels en matière de saturnisme en cas notamment d'exposition de la population infantile. Une vingtaine de sites, liés pour la plupart à des installations en activité, ont été déterminés en 2004 par la DRIRE comme devant faire l'objet d'investigations, voire d'actions de protection ou de remédiation vis-à-vis de ces risques. La région compte toutefois environ 10 000 sites anciens d'activités industrielles ou de service nécessitant que soit entreprise une action plus systématique d'identification des situations potentiellement concernées par cette problématique à partir de l'inventaire historique réalisé dans ce domaine (inventaire BASIAS).

Environ 200 établissements industriels des Pays de la Loire sont concernés par la démarche nationale engagée par le ministère de l'écologie et du développement durable en vue de rechercher et réduire les rejets de 33 substances qui, bien que souvent

émises en faible quantité, sont considérées comme dangereuses compte tenu de leur caractère toxique, persistant et bioaccumulable.

La prévention des risques chroniques pour la santé liés à ces différents secteurs d'activités ou situations constitue une priorité forte de l'inspection des installations classées.

►► Les pollutions agricoles

Seconde région agricole de France, les Pays de la Loire présentent une agriculture diversifiée avec des cheptels bovins et hors sols importants et des cultures spécialisées (viticulture, arboriculture, horticulture...). 10% des actifs sont employés dans le secteur agricole. L'agriculture entretient égale-



ment les principaux espaces naturels du territoire régional (plus de 100 000 ha, principalement les zones humides de marais et de vallées). Les enjeux environnementaux majeurs pour ce secteur concernent la qualité de l'eau et la biodiversité.



En ce qui concerne la pollution par les nitrates, la situation est plutôt moyenne à mauvaise. Plus des trois quarts du territoire régional sont classés en zone vulnérable, au regard de la directive « nitrates » et près de 4% de la population régionale a été touchée, en 2004, par des dépassements momentanés de la limite de qualité des 50 mg/l dans les eaux distribuées.

Les Pays de la Loire sont au premier rang des régions par l'importance du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) qui est mis en œuvre depuis 1994 pour aider les élevages à améliorer la collecte et la gestion de leurs effluents.

Les pesticides, utilisés pour la protection des cultures, mais aussi pour des usages non-agricoles (communes, réseaux routier et ferré, particuliers, ...), peuvent également générer des problèmes d'alimentation en eau potable. Les quantités appliquées en Pays de la Loire sont importantes (environ 6 000 tonnes commercialisées en 2002) et les molécules sont nombreuses : 60 molécules différentes ont été détectées dans les cours d'eau de la région en 2003.

►► Les nuisances sonores

Les nuisances sonores constituent une gêne fortement ressentie par une grande partie de la population. Du fait de modes d'exposition spécifiques, les jeunes représentent une population particulièrement concernée par cette thématique et pour laquelle l'impact sanitaire du bruit constitue un véritable problème de santé publique. En effet du fait de l'écoute de musique amplifiée dans les discothèques et bars musicaux et de l'utilisation régulière de baladeurs musicaux de forte puissance sonore, l'apparition de sifflements peuvent alors survenir momentanément puis si l'exposition se prolonge devenir définitive et s'accompagner le plus souvent de pertes auditives sévères. Il convient donc notamment, tout en mobilisant les acteurs du dépistage des déficiences auditives, de mettre en place des outils de communication et d'information en direction des jeunes mais aussi des gestionnaires d'établissements ou d'organismes de spectacles et de renforcer les contrôles et les sanctions afin d'obtenir une mise en conformité des discothèques ne respectant pas la réglementation sur la limitation du bruit.

En Pays de la Loire, 153 discothèques sont recensées. Dès la parution de la nouvelle réglementation, une information de l'ensemble des acteurs a été

réalisée par les DDASS. L'existence de pôles de compétence bruit dans 3 départements (Mayenne, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique), rassemblant les principaux services de l'Etat et les organismes départementaux concernés par les questions de bruit, permet de favoriser la cohérence de l'action de l'Etat, d'inciter à l'émergence d'actions préventives et d'assurer l'information auprès des maires, du public et des professionnels.

